

Si ce n'est pas la science, qu'est-ce qui a conduit la HAS à recommander la vaccination obligatoire des soignants contre la grippe ?



Le 9 juillet 2026,

la HAS se déclare favorable à l'obligation vaccinale des soignants contre la grippe.

11/13

experts opposés
à l'obligation
vaccinale

La recommandation de la HAS a été adoptée malgré l'opposition de onze des treize experts

consultés, et alors que les deux autres ne jugeaient pas cette obligation vaccinale néfaste dans la situation actuelle.



C'est un revirement complet, alors que la HAS s'était déclarée opposée à l'obligation vaccinale en 2023.



Dans ces conditions, une question se pose : cette décision a-t-elle pu être influencée par les pressions exercées sur l'indépendance de la HAS ?

En effet, la HAS a elle-même dénoncé, au printemps 2026, des pressions insupportables des industriels susceptibles de porter atteinte à son indépendance scientifique (Lettre ouverte de la HAS consultable sur son site internet, Les Echos du 13 avril 2026, Le Parisien du 13 avril 2026, Le Monde du 12 juin 2026, etc.).



Il faut bien reconnaître que **cette hypothèse** peut paraître beaucoup plus convaincante que les raisons avancées dans le rapport (Cf. Recommandation du 9 juillet 2026, p. 174) :

- le devoir d'exemplarité des soignants consistant à se soumettre à une vaccination jugée aléatoire
- la nécessité de renforcer la couverture vaccinale avec un vaccin jugé aléatoire
- l'adhésion probable des professionnels et des patients à cette vaccination jugée aléatoire
- les effets attendus de cette vaccination jugée aléatoire
- etc.

**Pourquoi imposer une vaccination
obligatoire sur d'aussi mauvaises bases ?**

